

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MULHOUSE - 6852 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 05/03/2025 - 1892 - 2021 B 00649 - 899 235 907 - 21 STREET FOOD

21 STREET FOOD

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

CAPITAL DE 1 000.00€

SIEGE SOCIAL : 9 RUE DE LA SINNE

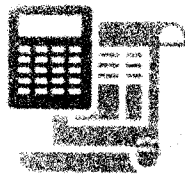
68100 MULHOUSE

899 235 907 RCS MULHOUSE

- 5 MARS 2025

212649
TRIBUNAL JUDICIAIRE DE MULHOUSE
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
Date d'enregistrement au Greffe
N° DU DEPOT 25/1892
LE GREFFIER

COMPTES ANNUELS



EXERCICE CLOS LE 31 12 2023

« Copie certifiée conforme aux comptes originaux »

Le Président

Nabil BENGHELLAB

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Nabil Benghellab', written over a horizontal line.

Bilan

Actif		31/12/2023			31/12/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations corporelles	4 830	1 329	3 501	4 467
	Immobilisations financières (1)				
	Total I	4 830	1 329	3 501	4 467
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en-cours de production				1 210
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	Créances clients et comptes rattachés (2)				
	Autres créances (3)	1 955		1 955	190
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	14 218		14 218	10 579
Charges constatées d'avance					
	Total II	16 173		16 173	11 979
	Total général I + II	21 002	1 329	19 674	16 446

Passif		31/12/2023	31/12/2022
		Net	Net
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	1 000	1 000
	Ecart de réévaluation		
	Réserve légale		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	3 138	(226)
	RESULTAT DE L'EXERCICE	12 335	3 365
	Subventions d'investissement		
Provisions réglementées			
	Total I	16 473	4 138
	Provisions pour risques et charges		
	Total II		
DETTES	Emprunts et dettes assimilées		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Fournisseurs et comptes rattachés *		
	Dettes fiscales et sociales	3 201	12 308
	Comptes courants d'associés		
	Autres dettes		
Produits constatés d'avance			
	Total III	3 201	12 308
	Total général I+II+III	19 674	16 446

Compte de Résultat

		31/12/2023		31/12/2022	
		12 mois	%C.A.	12 mois	%C.A.
D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)	142 405	100.00	142 116	100.00
	Production vendue (Services et Travaux)				
	Montant net du chiffre d'affaires	142 405	100.00	142 116	100.00
	Production stockée				
	Production immobilisée				
CHARGES D'EXPLOITATION	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	5 000	3.51	7 500	5.28
	Autres produits	1			
	Total des produits d'exploitation	147 405	103.51	149 616	105.28
	Achats de marchandises				
CHARGES D'EXPLOITATION	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements	100 581	70.63	92 415	65.03
	Variation de stock	1 210	0.85	(589)	-0.41
	Autres achats et charges externes	18 221	12.80	32 556	22.91
	Impôts, taxes et versements assimilés			192	0.13
	Salaires et traitements	12 337	8.66	18 779	13.21
	Charges sociales du personnel	4 875	3.42	531	0.37
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	966	0.68	363	0.26
	Autres charges	92	0.06	1	
	Total des charges d'exploitation	138 281	97.10	144 247	101.50
RESULTAT D'EXPLOITATION	9 124	6.41	5 370	3.78	
FINANCIERS comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée				
	Perte supportée ou bénéfice transféré				
	De participations (3)				
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)				
	Autres intérêts et produits assimilés (3)				
	Reprises sur provisions et dépréciations et transfert de charges				
	Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					
Total des produits financiers					
FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
	Intérêts et charges assimilées (4)				
	Différences négatives de change				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des charges financières					
RESULTAT FINANCIER					
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	9 124	6.41	5 370	3.78	
Total des produits exceptionnels	5 388	3.78			
Total des charges exceptionnelles			1 233	0.87	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	5 388	3.78	(1 233)	-0.87	
PARTICIPATION DES SALARIES					
IMPOTS SUR LES BENEFICES	2 177	1.53	772	0.54	
TOTAL DES PRODUITS	152 793	107.29	149 616	105.28	
TOTAL DES CHARGES	140 458	98.63	146 252	102.91	
RESULTAT DE L'EXERCICE	12 335	8.66	3 365	2.37	

21 STREET FOOD

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 1 000 EUROS

Siège social : 9 rue de la Sinne

68100 MULHOUSE (Haut Rhin)

DECISIONS ORDINAIRES DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE **EN DATE DU 15 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt-trois,
et le deux juin,

Monsieur Nabil BENGHELLAB, actionnaire unique de la société 21 STREET FOOD, a procédé à l'examen des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

L'actionnaire unique est en possession des documents suivants :

- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- le tableau des résultats financiers,
- le texte des résolutions proposées.

L'ordre du jour est le suivant :

- Approbation des comptes annuels clos le 31 décembre 2023,
- Affectation des résultats,
- Déclaration des conventions visées à l'article L.227-10 du code de commerce,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses.

PREMIERE DECISION

L'actionnaire unique approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2023 tels qu'il les a établis, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans son rapport de gestion.

L'actionnaire unique prend acte de ce que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune dépense non déductible fiscalement au regard de l'article 39-4 du code général des impôts.

En conséquence, l'actionnaire unique se donne au quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

DEUXIEME DECISION

L'actionnaire unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, s'élevant à 12 335.00 euros, de la manière suivante :

- une somme de 12 335.00 €
à l'amortissement du compte Report à nouveau débiteur de pareil montant _____
- Total..... 12 335.00 €

L'actionnaire unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du code général des impôts, prend acte du fait qu'aucun dividende n'a été distribué aux actionnaires depuis la constitution de la société.

TROISIEME DECISION

L'actionnaire unique déclare que les conventions relevant de l'article L.227-10 du code de commerce ont été les suivantes pour l'exercice écoulé :

Existence d'un compte courant d'associé débiteur

Montant du compte au 31.12.2023 : 190.15 euros.

Rémunération : NON.

L'actionnaire s'engage à solder le compte dans les meilleurs délais.

QUATRIEME DECISION

L'actionnaire unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'actionnaire unique.

Monsieur Nabil BENGHELLAB
Le Président

21 STREET FOOD
9 rue de la Sinne - 68100 MULHOUSE
Tél. 09 52 96 54 66
Siret : 899 235 907 00016